

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents28
 présents par procuration.....4
 absent.....0
 absent excusé1

OBJET :

Attribution de récompenses aux
 élèves de la Classe de CM1/CM2
 de l'Ecole Descartes pour le « Défi
 Lecture »

Le 23 juin 2022, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 juin 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M.Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Umnus, M.Verna, Mmes Mary, Jason, MM.Naudet, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Marcuzzo à M. Thévenot, M. About à M. Dachez, M. Desrivières à M. Naudet, Mme Chênieux à M. Bekare

ABSENT EXCUSE : M. Duranteau

SECRETAIRE : Mme David

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20220623-DEL2022062321-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2022

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet « Défi Lecture, choisis ton livre préféré ! » organisé entre la Bibliothèque municipale et l'école Descartes (Classe de CM1/CM2),

CONSIDERANT que le projet s'est déroulé tout au long de l'année avec la participation active des élèves de la classe,

CONSIDERANT le but de ce projet, à savoir amener les élèves à une lecture ludique et plaisir,

CONSIDERANT le vote des élèves lors de la dernière séance le 16 juin 2022 désignant le grand gagnant du « défi lecture, choisis ton livre préféré ! »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de récompenser l'investissement des élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école DESCARTES en achetant un livre pour chaque élève de la classe,

CONSIDERANT le budget total de 350 euros TTC dédié à cette récompense littéraire,

VU l'avis de la Commission culture en date du 31 mai 2022,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 16 juin 2022,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Roy,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

M

APPROUVE l'attribution de récompenses sous la forme de l'achat du livre lauréat pour chaque élève de la classe de CM1/CM2 de l'école DESCARTES pour un montant maximum de 350 euros TTC,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

29 JUIN 2022

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

29 JUIN 2022

Affiché et/ou notifié le :

29 JUIN 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.